

Rapports de la vérificatrice générale du Canada
au Parlement du Canada

Rapport 2

La connectivité des régions rurales et éloignées



**Rapport de l'auditeur
indépendant | 2023**



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le BVG peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur le bien-fondé de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du BVG. Ils sont effectués par des auditrices compétentes et des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2023

N° de catalogue FA1-27/2023-1-2F-PDF

ISBN 978-0-660-47346-8

ISSN 2561-3456

Survol



Message général

La connectivité à l'Internet haute vitesse et aux services de téléphonie mobile cellulaire n'est pas la même pour toute la population canadienne. Depuis la publication de la stratégie canadienne pour la connectivité en 2019, la couverture Internet et mobile s'est améliorée, aussi bien à l'échelle nationale que dans les collectivités rurales et éloignées. Cependant, il existe toujours un fossé numérique entre les personnes vivant en milieu urbain et celles vivant dans des régions rurales et éloignées, ce qui comprend les réserves des Premières Nations.

La stratégie a établi des cibles liées à l'Internet haute vitesse et comprenait une série d'initiatives de financement à l'appui des projets d'infrastructure visant à améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées. Toutefois, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) disposaient de peu d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés sur le plan de la qualité et du caractère abordable de l'accès à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire. Pour mesurer le caractère abordable, le Ministère et le CRTC ont adopté une approche axée uniquement sur le prix, sans tenir compte du revenu. Toutefois, le prix à lui seul n'indique pas si un ménage canadien peut se permettre des services Internet ou de téléphonie mobile cellulaire. Une connectivité à prix non abordable ou de piètre qualité ne permet pas plus d'améliorer la vie des Canadiennes et des Canadiens vivant dans les réserves des Premières Nations ou dans les régions rurales et éloignées qu'une absence totale de connectivité.

De plus, nous avons constaté des retards dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives fédérales en matière de connectivité ainsi qu'un faible pourcentage du financement dépensé dans le cadre de ces initiatives, ce qui fait que certaines personnes au pays attendent encore plus longtemps avant d'avoir accès à la connectivité à l'Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile cellulaire.

La connectivité n'est plus un luxe, mais bien un service essentiel pour la population canadienne. Ce constat est devenu plus évident pendant la pandémie de COVID-19, qui a transformé la vie, le travail et les méthodes d'apprentissage d'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens. Sans accès à des services Internet haute vitesse et de téléphonie mobile cellulaire qui sont rapides, fiables et abordables, les personnes en région éloignée ne peuvent pas profiter des mêmes occasions que les personnes en région urbaine. En d'autres mots, les personnes en région éloignée ne peuvent pas participer à l'économie numérique ni avoir accès à l'éducation, au travail, à des soins médicaux et à des services gouvernementaux en ligne.

Les données clés et les principales constatations



- La **cible minimale** du gouvernement fédéral **pour la connectivité à l'Internet haute vitesse** pour l'ensemble de la population canadienne est de **50/10 Mbit/s** (50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement).
- La connectivité à l'Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile cellulaire n'est pas offerte aux Canadiennes et aux Canadiens de nombreuses collectivités rurales et éloignées et collectivités des Premières Nations, ce qui a une incidence sur l'accessibilité des services en ligne et la capacité à participer à l'économie numérique.
- Résultats en date de 2021 : **90,9 %** des ménages avaient accès à des vitesses de connexion Internet minimales partout au Canada, mais seulement **42,9 %** des ménages dans les **réserves des Premières Nations** avaient accès à ces vitesses et **seulement 59,5 %** des ménages des **régions rurales et éloignées** avaient accès à ces vitesses.
- L'un des facteurs clés liés à l'accès — le caractère abordable — n'est pas pleinement mesuré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada ni par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.
- Le gouvernement fédéral s'était engagé à ce que **90 %** des Canadiennes et des Canadiens aient accès à l'Internet haute vitesse d'ici **2021** et à porter ce pourcentage à **98 %** d'ici **2026** et à **100 %** d'ici **2030**.
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada a amélioré sa gestion du spectre (ondes radio utilisées pour les communications sans fil).
- Engagements en matière de financement sur 10 ans : un financement de **8 milliards de dollars** pour la connectivité. Sur le financement disponible du gouvernement fédéral d'ici la fin de l'exercice 2022-2023, **40 % du financement avait été dépensé** en date de janvier 2023 (soit **949 millions de dollars** sur les **2,4 milliards de dollars de financement disponibles** d'ici la fin de l'exercice 2022-2023).

Les **Recommandations et réponses** se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Objet de l'audit	3
Constatations et recommandations	4
Innovation, Sciences et Développement économique Canada a établi une stratégie nationale pour la connectivité, mais de nombreuses collectivités rurales et éloignées n'ont toujours pas accès à des services Internet haute vitesse et de téléphonie mobile cellulaire	4
La stratégie en place en vue d'améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées	5
L'accès limité de nombreux Canadiens et Canadiennes à la connectivité Internet et mobile.....	7
Les données sur la connectivité ne sont pas toujours complètes ni fournies en temps opportun	10
Les progrès sur le plan du caractère abordable ne sont pas mesurés	12
Les mécanismes en place pour coordonner les efforts en matière de connectivité.....	13
Les dépenses et l'approbation des projets pour la connectivité ont été réalisées avec lenteur	14
La longueur du processus d'examen et d'approbation des demandes a retardé la mise en œuvre des projets.....	14
Le Ministère a amélioré sa gestion du spectre, mais l'incidence complète sur la connectivité des régions rurales restait à voir	19
Les petits fournisseurs et les fournisseurs régionaux de services ont plus d'occasions de fournir l'accès dans les zones situées à l'extérieur des grands centres urbains	20
Améliorations nécessaires du partage du spectre	20
Modernisation du cadre de délivrance des licences et d'établissement des droits pour les satellites	21
Conclusion	23
À propos de l'audit	24
Recommandations et réponses	28

Introduction

Contexte

Connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire pour l'ensemble de la population canadienne

2.1 En 2019, le gouvernement du Canada a publié *La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité*, stratégie dans laquelle il s'engageait à combler le fossé numérique entre les régions urbaines et rurales d'ici 2030. Ce fossé sépare les Canadiennes et les Canadiens ayant accès à l'Internet haute vitesse et ceux qui n'y ont pas accès. Le gouvernement reconnaît que l'Internet n'est pas un luxe, mais bien une nécessité qui permet à la population canadienne de participer à l'économie numérique et d'avoir accès à l'éducation, au travail, à des soins médicaux et à des services gouvernementaux en ligne.

2.2 La stratégie pour la connectivité définit des objectifs pour offrir la connectivité Internet (ou fixe à large bande) et mobile aux Canadiennes et aux Canadiens. La cible minimale pour la connectivité à l'Internet haute vitesse pour l'ensemble de la population canadienne est de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement de données et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement de données (50/10 Mbit/s). Le gouvernement s'était donné comme objectif de s'assurer que 90 % des Canadiennes et des Canadiens ont accès à ces vitesses d'ici 2021, et de porter ce pourcentage à 98 % d'ici 2026 et à 100 % d'ici 2030.

2.3 Les téléphones intelligents et autres appareils mobiles jouent un rôle de plus en plus essentiel au quotidien. C'est pourquoi un Canada entièrement branché doit inclure l'accès à des services mobiles haute vitesse. Le gouvernement reconnaît qu'il existe des lacunes importantes dans la connectivité mobile, en particulier le long des autoroutes et des routes rurales et éloignées et dans les réserves des Premières Nations. Ces lacunes peuvent poser un risque pour la sécurité des personnes nécessitant des services d'urgence. Le gouvernement a donc défini dans la stratégie pour la connectivité l'objectif d'améliorer les services de téléphonie mobile cellulaire d'un océan à l'autre.

2.4 La stratégie pour la connectivité établit le plan du gouvernement pour coordonner les initiatives fédérales visant à créer un Canada branché. En plus des initiatives dirigées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, l'avancement

de la connectivité est également soutenu par des initiatives gérées par la Banque de l'infrastructure du Canada, Infrastructure Canada, Services aux Autochtones Canada et l'Agence du revenu du Canada. Ensemble, ces initiatives offrent différents types de soutien, comme des encouragements fiscaux ou le financement de projets au moyen de contributions ou de prêts. Certaines initiatives avaient été lancées avant l'élaboration de la stratégie pour la connectivité, tandis que d'autres ont été annoncées dans le cadre de budgets ou d'énoncés économiques fédéraux depuis 2019. L'ensemble de ces initiatives porte le montant des engagements fédéraux en matière de financement de la connectivité haute vitesse à plus de 8 milliards de dollars sur plus de 10 ans.

Rôles et responsabilités

2.5 Innovation, Sciences et Développement économique Canada — Le Ministère a la responsabilité globale de la stratégie canadienne pour la connectivité de 2019 et de l'atteinte des objectifs qu'elle présente. Il est chargé de favoriser l'accès à l'Internet et à la connectivité mobile, d'établir les cadres législatifs et stratégiques et de gérer les fréquences du **spectre**¹ avec efficacité et de façon à optimiser les avantages qu'en tire le public. Le Ministère dirige également l'établissement de rapports pangouvernementaux sur l'ensemble des initiatives de connectivité fédérales, ce qui comprend des rapports de suivi réguliers sur les investissements, les progrès réalisés et l'incidence de tous les projets de connectivité fédéraux partout au Canada.

2.6 Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) — Le CRTC est un tribunal administratif qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications au Canada. Il fonctionne indépendamment du gouvernement du Canada. Le CRTC recueille des données sur la connectivité en menant un sondage annuel auprès des fournisseurs de services de télécommunication qui offrent des services Internet ou sans-fil. Il utilise ces données pour produire des informations de suivi sur la couverture pour la connectivité Internet et mobile partout au Canada qu'il présente ensuite dans ses Rapports sur le marché des communications. Le CRTC transmet aussi des données sur la connectivité à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour que le Ministère puisse mettre à jour sa base de données interne sur la couverture et la Carte nationale des services Internet à large bande, qui est accessible au public.

2.7 Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à soutenir le développement de la connectivité Internet et mobile au Canada. Diverses parties prenantes ont un rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs nationaux du gouvernement fédéral en matière de connectivité, notamment les autres ordres de gouvernement et le secteur privé.

¹ **Spectre** — Gamme complète des ondes radio utilisées pour les communications sans fil.

Travaux d'audit antérieurs

2.8 En 2018, le Bureau du vérificateur général du Canada a publié le Rapport 1 – La connectivité des régions rurales et éloignées. Lors de cet audit, nous avons constaté qu'aucune stratégie n'avait été établie pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens en matière de connectivité dans les régions rurales et éloignées. Les personnes vivant dans ces régions avaient moins facilement accès à d'importants services en ligne et ne savaient pas quand cet accès pourrait être amélioré.

Objet de l'audit

2.9 Cet audit visait à déterminer si Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avaient amélioré le caractère accessible et abordable ainsi que la qualité de l'Internet haute vitesse et de la connectivité mobile pour la population canadienne des régions rurales et éloignées.

2.10 Cet audit est important parce que la connectivité est essentielle aux communications personnelles et professionnelles. La connectivité permet également aux Canadiennes et aux Canadiens de favoriser la croissance de leurs entreprises, de postuler à des emplois, de faire des études en ligne et d'obtenir des soins médicaux et des services gouvernementaux. En 2019, le gouvernement du Canada a reconnu que la connectivité haute vitesse allait devenir de plus en plus essentielle à mesure que l'économie canadienne évolue et adopte les technologies de pointe. La pandémie de **maladie à coronavirus (COVID-19)**² a accéléré ce changement en déplaçant une grande partie des activités quotidiennes des Canadiennes et des Canadiens en ligne. Ainsi, il était plus important que jamais de veiller à ce que chaque personne et chaque petite entreprise partout au pays ait accès à des services rapides et fiables d'Internet haute vitesse et de connectivité mobile.

2.11 La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du présent rapport, donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit.

² **Maladie à coronavirus (COVID-19)** – Maladie causée par le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SRAS CoV 2).

Constatations et recommandations

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a établi une stratégie nationale pour la connectivité, mais de nombreuses collectivités rurales et éloignées n'ont toujours pas accès à des services Internet haute vitesse et de téléphonie mobile cellulaire

Importance de cette constatation

2.12 Cette constatation est importante parce que la population canadienne doit avoir accès à des services d'Internet haute vitesse et de connectivité mobile abordables et de qualité afin de pouvoir participer à l'économie numérique et avoir accès à l'éducation, au travail, à des soins médicaux et à des services gouvernementaux en ligne. La connectivité est également un facteur de croissance économique pour les collectivités partout au pays, qu'elles soient urbaines, rurales ou éloignées.

2.13 La mesure des progrès réalisés sur le plan du caractère abordable et de la qualité de la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire est aussi importante que l'accès à ces services. Une connectivité qui est inabordable ou de piètre qualité n'est guère plus avantageuse que l'absence de connectivité pour la population canadienne. Les répercussions d'un accès inabordable se font sentir dans les collectivités qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire dans les réserves des Premières Nations ou dans les régions rurales et éloignées.

Contexte

2.14 En 2018, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes et le Bureau du vérificateur général du Canada avaient tous deux recommandé qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada élabore une stratégie nationale globale pour les services à large bande qui réponde aux besoins en matière de connectivité des Canadiennes et des Canadiens des régions rurales et éloignées. Le Bureau du vérificateur général du Canada avait recommandé que le Ministère :

- définisse le niveau minimal de service Internet fiable et de qualité supérieure qui doit être offert aux Canadiennes et aux Canadiens;
- établisse des échéanciers clairs pour l'atteinte de ce niveau de service;

- présente une estimation des ressources nécessaires pour améliorer le déploiement des services à large bande;
- vérifie si l'amélioration de l'accès favorise l'adoption de ces services Internet.

La stratégie en place en vue d'améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées

Constatations

2.15 En 2019, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a publié la stratégie du gouvernement du Canada intitulée La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité, en réponse à une recommandation formulée dans notre rapport d'audit de 2018, Rapport 1 – La connectivité des régions rurales et éloignées. Nous avons constaté que la stratégie comprenait des cibles quantitatives assorties d'un échéancier pour l'Internet haute vitesse. Le gouvernement avait établi comme objectif des vitesses de connectivité de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement (50/10 Mbit/s) pour l'accès à Internet. Le gouvernement a établi un échéancier pour la réalisation de cet objectif, qui consiste à s'assurer que 90 % des Canadiennes et des Canadiens ont accès à l'Internet haute vitesse d'ici 2021, et de porter ce pourcentage à 95 % d'ici 2026 (pourcentage établi à 98 % par la suite) et à 100 % d'ici 2030.

2.16 La stratégie engageait également le gouvernement à améliorer l'accès aux plus récents services sans fil mobiles là où les Canadiennes et les Canadiens vivent et travaillent, ainsi que le long des autoroutes et des routes principales. Cependant, nous avons constaté que la stratégie ne contenait aucune cible ni aucun échéancier pour cet objectif lié à la connectivité à la téléphonie mobile cellulaire.

2.17 Pour donner suite à une autre recommandation du rapport d'audit de 2018, la stratégie comprenait une série d'initiatives de financement en vue de soutenir les projets d'infrastructure visant à améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées. La stratégie pour la connectivité est le plan du gouvernement pour coordonner les investissements fédéraux de plus de 8 milliards de dollars dans la connectivité qui ont été annoncés depuis l'exercice 2014-2015. Toutefois, nous avons constaté que le Ministère n'avait pas encore déterminé le total du financement nécessaire dans le cadre de ce plan pour atteindre l'objectif de faire en sorte que 100 % de la population au pays ait un accès abordable et de qualité à l'Internet haute vitesse d'ici 2030.

2.18 En 2018, nous avons aussi recommandé que le Ministère vérifie, dans le cadre d'une stratégie nationale, si les investissements visant à améliorer l'accès à l'infrastructure Internet entraîneraient une

augmentation du nombre de Canadiennes et de Canadiens abonnés à des services Internet. Nous avons constaté que, même si le Ministère avait surveillé les améliorations apportées à la couverture Internet et à la couverture mobile à l'échelle du pays, il ne vérifiait pas les taux d'adoption réels des services Internet et mobiles découlant des milliards de dollars promis par le gouvernement fédéral, et ne faisait pas de rapport à ce sujet.

2.19 En outre, nous avons constaté que la stratégie pour la connectivité de 2019 ne comportait pas l'exigence de réévaluer la vitesse cible minimale de 50/10 Mbit/s pour vérifier si elle serait toujours considérée comme une norme minimale suffisante pour l'Internet haute vitesse d'ici 2026 et 2030. La stratégie indiquait que des efforts seraient consentis pour veiller à ce que les projets financés soient adaptés à des vitesses plus élevées à l'avenir et reconnaissait que les exigences en matière de connectivité devraient continuer à augmenter. Toutefois, la stratégie a aussi permis de constater que les réseaux disponibles dans les collectivités rurales et éloignées ne répondaient pas à ces besoins croissants, comme dans les établissements de soins de santé. Dans ces types d'établissements, les exigences en matière de connectivité augmentent constamment avec l'apparition de nouvelles technologies.

Recommandation

2.20 Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait :

- déterminer le financement nécessaire pour faire en sorte que 100 % de la population canadienne ait un accès abordable et de qualité à l'Internet haute vitesse d'ici 2030 et, au besoin, obtenir des ressources pour atteindre cette cible;
- établir une cible quantitative assortie d'échéanciers pour la connectivité mobile;
- vérifier si les investissements fédéraux ont permis d'accroître les taux d'adoption réels des services Internet et de téléphonie mobile cellulaire;
- évaluer si la vitesse Internet cible de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement sera tout de même une norme minimale suffisante pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de répondre à leurs besoins personnels et professionnels d'ici les dates cibles de 2026 et de 2030 établies dans la stratégie pour la connectivité, et mettre à jour la stratégie, au besoin.

Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

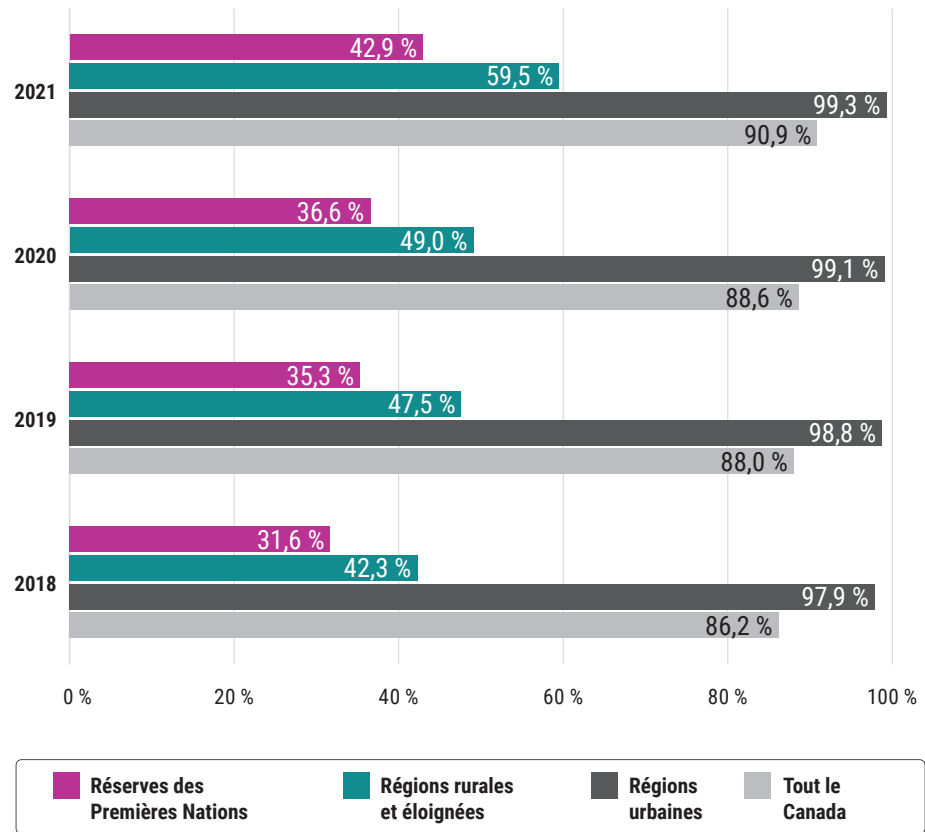
L'accès limité de nombreux Canadiens et Canadiennes à la connectivité Internet et mobile

Constatations

2.21 Nous avons constaté que, depuis notre audit de 2018, le gouvernement fédéral avait réalisé des progrès pour ce qui est d'améliorer l'accès à la connectivité Internet des ménages canadiens. Selon nos calculs, fondés sur des données fournies par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, la couverture globale au Canada a augmenté, passant de 86,2 % en 2018 à 90,9 % en 2021. Le gouvernement a donc atteint sa cible de connectivité, qui visait à ce que 90 % des ménages canadiens aient accès à des vitesses Internet de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement (50/10 Mbit/s) en 2021. Cependant, le reste des ménages qui n'avaient pas accès à ces vitesses Internet représentait 1,4 million de ménages mal ou non desservis.

2.22 Nous avons constaté que la disponibilité de l'accès Internet à des vitesses cibles de 50/10 Mbit/s dans les régions urbaines avait atteint 99,3 % à la fin de 2021. Cependant, dans les régions rurales et éloignées, nous avons constaté que seulement 59,5 % des ménages avaient accès à l'Internet aux vitesses cibles et que, dans les réserves des Premières Nations, seulement 42,9 % des ménages y avaient accès (voir la pièce 2.1). Ces données démontraient qu'il restait beaucoup de chemin à parcourir pour combler le fossé de la connectivité.

Pièce 2.1 – Les pourcentages des régions rurales et éloignées et des réserves des Premières Nations ayant accès à des vitesses Internet minimales de 50/10 Mbit/s* étaient inférieurs aux pourcentages dans les régions urbaines (2018-2021)



* 50 mégabits par seconde (Mbit/s) pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement

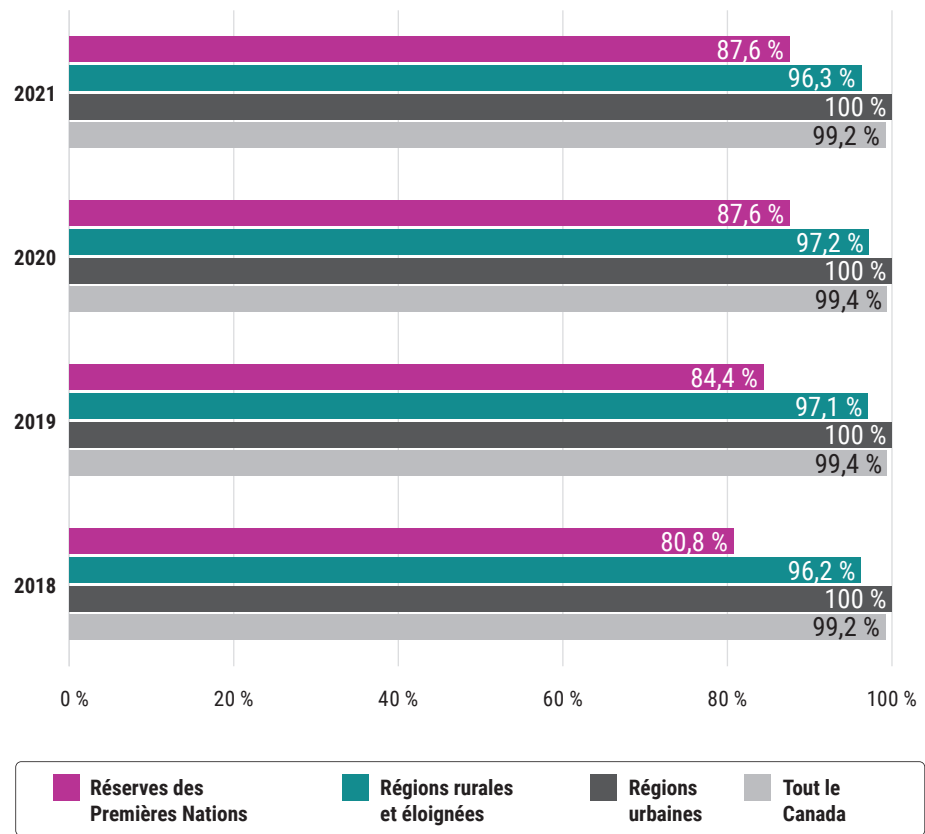
Remarque : Les pourcentages ont été arrondis.

Source : D'après des jeux de données fournis par Innovation, Sciences et Développement économique Canada

2.23 La stratégie pour la connectivité de 2019 n'établissait aucune cible pour la connectivité mobile. Néanmoins, nous avons relevé que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait fixé une cible pour la téléphonie mobile cellulaire, soit d'atteindre une couverture de 100 % pour la **technologie d'évolution à long terme (LTE)**³ dans les foyers d'ici 2026. Nous avons constaté que, à la fin de 2021, 99,2 % des ménages canadiens bénéficiaient d'une couverture mobile. Toutefois, nous avons également constaté que les réserves des Premières Nations accusaient un retard en matière de connectivité mobile, avec une couverture de seulement 87,6 % en 2021 (voir la pièce 2.2).

3 **Technologie d'évolution à long terme (LTE)** – Un protocole ou une norme utilisée pour les communications entre un téléphone cellulaire et les tours de téléphonie cellulaire des réseaux mobiles. La technologie LTE appartient à la technologie cellulaire de quatrième génération (4G).

Pièce 2.2 – Les pourcentages des régions rurales et éloignées et des réserves des Premières Nations ayant accès à la couverture* mobile cellulaire étaient inférieurs aux pourcentages dans les régions urbaines (2018-2021)



*Cette couverture mobile est pour la technologie d'évolution à long terme (LTE) seulement. La technologie LTE est aussi appelée la technologie cellulaire de quatrième génération (4G).

Remarque : Les pourcentages ont été arrondis.

Source : D'après des jeux de données fournis par Innovation, Sciences et Développement économique Canada

2.24 Les fournisseurs de services de télécommunication doivent fournir des données sur la couverture en matière de connectivité mobile au CRTC et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Cependant, nous avons constaté qu'aucune des organisations n'avait vérifié ces données et n'avait exigé que les fournisseurs de services présentent les données sur la couverture mobile de manière uniforme ou selon des méthodes établies.

Recommandation

2.25 Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devraient :

- établir des méthodes uniformes que les fournisseurs de services de télécommunication devront utiliser pour présenter l'information sur la connectivité mobile;
- vérifier les données sur la connectivité mobile fournies par les fournisseurs de services de télécommunication.

Réponses de chaque entité – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Les données sur la connectivité ne sont pas toujours complètes ni fournies en temps opportun

Constatations

2.26 La qualité de la connectivité est un élément essentiel de l'accessibilité. Non seulement les ménages doivent disposer d'une couverture dans leur région, mais cette couverture doit être fiable. Nous avons constaté que, même si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) recueillait des données sur les vitesses Internet auxquelles ont accès les ménages partout au Canada, il ne recueillait pas régulièrement de données sur d'autres aspects de la qualité des services. Ces aspects comprenaient le retard et l'instabilité du signal, qui entraînent la pixellisation et l'arrêt de l'image vidéo. La qualité du service offert est importante, en particulier pour les applications en temps réel ou utilisées à des fins sensibles, comme les appels vidéo avec des fournisseurs de soins de santé.

2.27 Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le CRTC conservaient des données dans une base de données partagée qui décrivait la disponibilité et le type de connectivité Internet et mobile partout au pays. Cette base de données était alimentée par des informations recueillies de diverses sources, comme les projets de connectivité financés par le gouvernement fédéral, et était utilisée par le Ministère pour mettre à jour la Carte nationale des services Internet à large bande.

2.28 Nous avons constaté que 21 mois s'étaient écoulés entre les 2 dernières mises à jour de la carte, effectuées le 21 janvier 2021 et le 20 octobre 2022. Pendant cette même période, certaines initiatives de connectivité des gouvernements fédéral et provinciaux ont été mises en œuvre et de nouveaux projets de connectivité étaient à l'étape de

l'approbation en vue d'un financement. À notre avis, cette longue période sans mise à jour de la carte signifie que les demandeurs dans le cadre de ces initiatives ne disposaient pas de renseignements à jour sur les régions mal ou non desservies du Canada. Or, cette information aurait pu leur servir pour élaborer leurs propositions de projet et demandes de financement. Il est donc possible que des demandeurs aient consacré du temps et de l'argent à préparer des demandes qui étaient irrecevables ou qui devaient être révisées.

2.29 Nous avons également communiqué avec des parties prenantes représentant des organisations autochtones, des associations industrielles et des fournisseurs de services de télécommunication pour comprendre leurs besoins et leurs préoccupations en matière de connectivité, ainsi que leurs expériences en tant que demandeurs dans le cadre d'initiatives de connectivité fédérales. Nous avons appris que l'information sur la couverture réseau présentée dans la Carte nationale des services Internet à large bande était non seulement désuète, mais aussi parfois inexacte. Ces inexactitudes pouvaient notamment avoir comme conséquence que la carte indique que des ménages ou des collectivités bénéficient d'une couverture alors que ce n'est pas le cas. Ainsi, ces collectivités pourraient être jugées non admissibles aux initiatives de connectivité fédérales qui ciblent les régions mal ou non desservies. Nous avons en outre constaté qu'il incombait aux parties prenantes de démontrer que l'information présentée dans la carte était incorrecte.

Recommandation

2.30 Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait veiller à apporter des mises à jour régulières et opportunes à la Carte nationale des services Internet à large bande afin de permettre aux demandeurs dans le cadre d'initiatives de connectivité fédérales de mieux planifier les projets de connectivité.

Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Recommandation

2.31 Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait régulièrement recueillir des données sur d'autres aspects de la qualité de la connectivité, en plus de la vitesse, auprès des fournisseurs de services de télécommunication, et vérifier ces données.

Réponse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Les progrès sur le plan du caractère abordable ne sont pas mesurés

Constatations

2.32 À l’instar de la couverture et de la qualité, le caractère abordable est aussi un élément essentiel lorsqu’il est question de la connectivité Internet et mobile. Ensemble, ces éléments déterminent si les Canadiennes et les Canadiens peuvent participer à l’économie numérique et avoir accès à l’éducation, au travail, à des soins médicaux et à des services gouvernementaux en ligne. Selon la stratégie canadienne pour la connectivité, l’accès à des services Internet haute vitesse abordables constitue le défi pour les collectivités rurales et éloignées qui nuit le plus à leur croissance économique.

2.33 La définition de caractère abordable d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada se trouve dans la stratégie et est fondée sur le prix. Nous avons constaté que le Ministère évaluait les prix des services de télécommunications par rapport aux prix comparatifs connus au Canada et à l’étranger. Cependant, nous avons constaté que la stratégie ne comprenait pas de cibles ou d’indicateurs nationaux pour évaluer si ses résultats en matière d’accès abordable étaient atteints.

2.34 Nous avons également constaté que le revenu n’était pas pris en compte dans la définition du caractère abordable dans le cadre de la stratégie. Cependant, le revenu a été reconnu comme une composante du caractère abordable. Par exemple :

- Le Ministère a reconnu que le concept de « caractère abordable » comporte de multiples facettes et comprend des facteurs comme le revenu, les prix, la vitesse et les forfaits offerts.
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a reconnu que le caractère abordable est lié aux moyens d’une personne, comme son revenu et son accès au crédit.
- D’autres, dont le Comité permanent de l’industrie, des sciences et de la technologie du Parlement du Canada (rebaptisé par la suite « Comité permanent de l’industrie et de la technologie ») et l’Organisation de coopération et de développement économiques, ont souligné l’importance du revenu des ménages dans la mesure du caractère abordable des services de télécommunications.

2.35 À notre avis, la prise en compte du revenu est essentielle dans la mesure du caractère abordable, car les prix ne déterminent pas à eux seuls si un ménage canadien peut se permettre un service Internet ou mobile.

Recommandation

2.36 Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devraient recenser, recueillir et analyser des données, dont les données

sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif en matière d'accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité afin d'appuyer l'amélioration de la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones.

Réponses de chaque entité – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Les mécanismes en place pour coordonner les efforts en matière de connectivité

Constatations

2.37 Nous avons constaté que, dans l'ensemble, une saine gestion publique avait été mise en place pour surveiller et coordonner les efforts du gouvernement fédéral en matière de connectivité. Même si la stratégie canadienne pour la connectivité n'était pas officiellement désignée comme une initiative horizontale, nous avons constaté qu'elle possédait des éléments d'une initiative horizontale, ce qui avait favorisé la prise de décisions éclairées par les partenaires fédéraux et la production de rapports sur les progrès à l'égard d'objectifs communs. Par exemple, le gouvernement avait élaboré un cadre fédéral de coordination de la large bande pour les initiatives de connectivité.

2.38 Innovation, Sciences et Développement économique Canada a également établi des groupes de travail et des comités fédéraux, y compris au niveau des cadres supérieurs; un comité pour rassembler les responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux; et un groupe de travail pour les parties prenantes autochtones. Ces comités et groupes de travail ont été mis en place aux fins suivantes :

- établir les priorités nationales en matière de large bande et harmoniser les efforts fédéraux, y compris en ce qui concerne les données, la cartographie et les rapports pangouvernementaux, dans l'ensemble des ministères et organismes concernés afin d'éviter le dédoublement des efforts;
- coordonner les efforts de planification et soutenir la collaboration entre les ordres de gouvernement;
- relever les défis liés à la large bande de compétence fédérale qui sont propres aux collectivités autochtones.

2.39 Le Ministère a également conclu des protocoles d'entente avec sept provinces entre juillet 2021 et juillet 2022. Six de ces protocoles d'entente coordonnaient les initiatives de connectivité provinciales avec l'initiative du Fonds pour la large bande universelle du Ministère pour les projets cofinancés. Nous avons constaté que cinq des provinces avaient réduit le fardeau administratif en harmonisant les processus et les

critères de demande dans la mesure du possible. Nous avons également constaté que six des protocoles d'entente comportaient un engagement selon lequel les provinces fourniraient au Ministère des données sur la couverture en matière de connectivité issues des projets cofinancés. Le Ministère utiliserait ces données pour mettre à jour la Carte nationale des services Internet à large bande.

Les dépenses et l'approbation des projets pour la connectivité ont été réalisées avec lenteur

Importance de cette constatation

2.40 Cette constatation est importante parce que l'administration en temps opportun et la coordination efficiente des projets financés par le gouvernement fédéral dans le cadre des initiatives de connectivité sont primordiales pour permettre la réalisation de l'objectif du gouvernement fédéral de faire en sorte que tous aient accès à l'Internet haute vitesse d'ici 2030.

Contexte

2.41 Depuis l'exercice 2014-2015, le gouvernement fédéral a alloué environ 8 milliards de dollars, par l'intermédiaire de divers ministères et organismes, à des initiatives favorisant l'amélioration de la connectivité Internet ou mobile, ou les deux. La plupart de ces fonds ont été annoncés depuis l'exercice 2019-2020, et certains montants seront dépensés jusqu'en 2031-2032. Ce financement est fourni dans le cadre de différents types d'initiatives, y compris des initiatives qui octroient des fonds aux demandeurs retenus pour la mise en œuvre de projets de connectivité.

La longueur du processus d'examen et d'approbation des demandes a retardé la mise en œuvre des projets

Constatations

2.42 Nous avons examiné les demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et du Fonds pour la large bande universelle d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin d'évaluer le temps qu'avaient pris les deux organisations pour examiner et approuver (ou rejeter) les propositions de projet et pour prendre une décision sur l'attribution du financement. Nous avons constaté que les processus d'examen et d'approbation avaient dépassé les délais prévus par les organisations.

2.43 Pour les demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande, le CRTC avait établi au départ un délai interne d'environ 10 mois pour prendre une décision initiale quant au financement, et ce, à partir de la date de clôture de l'appel de demandes. Toutefois, le CRTC a reçu beaucoup plus de demandes que prévu pour son deuxième appel de propositions; par conséquent, il ne respectait plus ce délai estimatif. Nous avons constaté que le CRTC avait pris, en moyenne, 17 mois pour en arriver à une décision initiale concernant l'attribution du financement et 5 mois de plus pour accorder l'approbation définitive.

2.44 Nous avons également constaté que lorsque les demandes présentées au titre du Fonds pour la large bande du CRTC étaient en suspens, non retenues ou jugées irrecevables, le CRTC n'informait pas les demandeurs de l'état de leur demande. À notre avis, faire attendre les demandeurs plus de deux ans avant qu'ils puissent recevoir une décision n'était pas une bonne pratique de gestion.

2.45 Dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a estimé qu'il faudrait 5 semaines pour l'approbation conditionnelle des projets dans le cadre du Volet de réponse rapide. Cependant, après avoir reçu plus de demandes que prévu, le Ministère ne respectait plus ce délai. Nous avons constaté que le Ministère avait pris en moyenne un peu plus de 13 semaines pour accorder une approbation conditionnelle et 38 semaines de plus pour accorder l'approbation finale. L'approbation conditionnelle permet aux demandeurs de dépenser de l'argent, mais leurs investissements peuvent être menacés s'ils n'obtiennent pas les approbations finales.

2.46 Nous avons également noté que le Ministère avait d'abord attribué des fonds du Volet de réponse rapide à des projets dont la date d'achèvement devait être au plus tard le 31 mars 2022, date que le Ministère a ensuite repoussée au 31 décembre 2023. Ce volet a été conçu de manière à permettre l'attribution des fonds rapidement, de sorte que les retards ont reporté certains avantages sur le plan de la connectivité pour la population canadienne.

2.47 Nous nous sommes entretenus avec un éventail de parties prenantes, y compris des petits et grands fournisseurs de services de télécommunication, des associations industrielles du secteur des télécommunications, les provinces ayant des initiatives de connectivité et des organisations qui appuient la mise en œuvre de technologies à large bande dans les collectivités rurales et éloignées mal ou non desservies. Presque toutes les parties prenantes ont indiqué que la prise de décisions en matière de financement dans le cadre de ces deux initiatives fédérales prenait trop de temps.

2.48 Nous avons également examiné l'ampleur des dépenses réalisées à ce jour pour les initiatives de connectivité fédérales. Le montant de 2,4 milliards de dollars de fonds fédéraux pour les initiatives

de connectivité pouvait être utilisé jusqu'à la fin de l'exercice 2022-2023. Nous avons toutefois constaté qu'en date de janvier 2023, seulement 40 % de ce financement avait été dépensé (voir la pièce 2.3).

Pièce 2.3 – Faible pourcentage de dépense des fonds disponibles pour les initiatives de connectivité fédérales

Description de l'initiative	Fonds disponibles pouvant être utilisés jusqu'en 2022-2023	Fonds dépensés (en date de janvier 2023)	Pourcentage des fonds disponibles dépensés
<p>Fonds pour la large bande (jusqu'à 750 millions de dollars de 2020 à 2024)</p> <p>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</p> <p>Les fonds proviennent des contributions versées par les grands fournisseurs de services de télécommunication canadiens ayant des revenus annuels d'au moins 10 millions de dollars. Les promoteurs de projet soumettent des demandes pour le financement d'infrastructures de connectivité Internet et mobile.</p>	226 millions de dollars*	58 millions de dollars	26 %
<p>Fonds pour la large bande universelle (3,06 milliards de dollars de 2020-2021 à 2026-2027)</p> <p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada</p> <p>Les promoteurs de projet soumettent des demandes pour le financement d'infrastructures de connectivité Internet et mobile.</p>	1,3 milliard de dollars	324 millions de dollars	25 %
<p>Entente concernant la capacité des satellites en orbite terrestre basse (LEO) (600 millions de dollars de 2022-2023 à 2031-2032)</p> <p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada</p> <p>Entente conclue avec Télésat Canada afin d'acquérir une capacité spécifique qui sera offerte par la constellation de satellites en orbite terrestre basse prévue par la société dans le but de soutenir la connectivité dans les régions éloignées.</p>	60 millions de dollars	0 \$**	0 %

Description de l'initiative	Fonds disponibles pouvant être utilisés jusqu'en 2022-2023	Fonds dépensés (en date de janvier 2023)	Pourcentage des fonds disponibles dépensés
<p>Brancher pour innover</p> <p>(563 millions de dollars de 2016-2017 à 2022-2023)</p> <p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada</p> <p>Les promoteurs de projet soumettent des demandes pour le financement d'infrastructures de connectivité Internet et mobile.</p>	563 millions de dollars	370 millions de dollars	66 %
<p>Un Canada branché</p> <p>(225 millions de dollars de 2014-2015 à 2019-2020)</p> <p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada</p> <p>Les promoteurs de projet soumettent des demandes pour le financement d'infrastructures de connectivité Internet et mobile.</p>	225 millions de dollars	197 millions de dollars	88 %
Total	2,4 milliards de dollars	949 millions de dollars	40 %

Remarque : Les montants en dollars et les pourcentages dans le tableau sont arrondis.

* Ce montant se rapporte aux années civiles dans le cas du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

** Innovation, Sciences et Développement économique Canada a confirmé qu'en raison de retards de la part du fournisseur, la constellation de satellites en orbite terrestre basse ne sera pas mise en place avant 2026.

2.49 En plus des initiatives décrites à la pièce 2.3, le Plan de croissance de la Banque de l'infrastructure du Canada prévoit une somme de 2 milliards de dollars supplémentaires pour appuyer certains projets d'infrastructure de connectivité à grande échelle au moyen de prêts ou de financement par actions. Nous avons relevé que la Banque de l'infrastructure du Canada s'appuyait en grande partie sur les évaluations et les approbations du Ministère au titre du Fonds pour la large bande universelle. Puisque les prêts sont encaissés au moment de la construction, en date de septembre 2022, seulement 40 millions de dollars avaient été déboursés.

2.50 L'incitatif à l'investissement accéléré, géré par l'Agence du revenu du Canada, faisait également partie de la stratégie adoptée par le Canada pour améliorer la connectivité Internet et mobile. Cet encouragement fiscal, applicable au cours des exercices 2018-2019 à 2027-2028, avait été conçu pour inciter le secteur privé à investir dans l'infrastructure de nombreux domaines, notamment dans

le secteur des télécommunications. Toutefois, nous avons constaté qu’Innovation, Sciences et Développement économique Canada ne pouvait fournir aucune information sur l’adoption de cet incitatif par le secteur des télécommunications.

2.51 Compte tenu du temps moyen qu’Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le CRTC ont pris pour examiner et approuver les demandes de financement ainsi que du pourcentage des fonds dépensés pour les initiatives de connectivité fédérales à ce jour, certaines personnes au pays attendront encore plus longtemps avant d’avoir accès à la connectivité à l’Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile cellulaire.

Recommandation

2.52 Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait améliorer ses processus d’examen et d’approbation des demandes de financement pour respecter les délais établis pour le Fonds pour la large bande universelle en vue d’accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité.

Réponse d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Recommandation

2.53 Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) devrait accroître la rapidité de ses processus d’examen et d’approbation des demandes de financement présentées au titre du Fonds pour la large bande afin d’accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité. Le CRTC devrait aussi informer les demandeurs en temps opportun lorsque leurs propositions de projet sont mises en suspens, jugées irrecevables ou non retenues.

Réponse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Le Ministère a amélioré sa gestion du spectre, mais l'incidence complète sur la connectivité des régions rurales restait à voir

Importance de cette constatation

2.54 Cette constatation est importante, parce qu'en 2021, environ 991 000 ménages dépendaient de technologies sans fil fixes et satellitaires pour leur connexion Internet. Ces technologies, quant à elles, reposent sur l'accès à des bandes du spectre de radiofréquences. Les technologies sans fil fixes et satellitaires offrent une solution de connectivité à court terme pendant que le gouvernement et l'industrie travaillent ensemble à des solutions à long terme (par exemple, l'élargissement du réseau de fibre optique aux régions rurales et éloignées). L'amélioration de la gestion du spectre devrait permettre à un plus grand nombre de fournisseurs de services de télécommunication d'offrir leurs services. L'augmentation de la concurrence pourrait alors entraîner une réduction des prix pour les consommateurs.

Contexte

2.55 Les bandes du spectre de radiofréquences sont réglementées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Le spectre peut être utilisé à des fins diverses. Dans certains cas, c'est une licence qui régit son utilisation. Une bande (c'est-à-dire une plage de fréquences spécifique du spectre) peut faire l'objet d'une licence pour un usage précis (comme la connectivité mobile, l'Internet sans fil fixe ou le satellite), ou bien faire l'objet d'une licence pour plus d'une utilisation.

2.56 La réglementation du spectre fait partie de La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité. Les objectifs du gouvernement fédéral en la matière consistent à s'assurer que le spectre est à la disposition des fournisseurs de services de télécommunication qui offrent divers services de connectivité à la population canadienne, y compris aux résidentes et aux résidents des régions rurales et éloignées. Ces objectifs comprennent également la gestion des cadres de délivrance des licences dans le but de faciliter l'accès au spectre, d'envisager de nouvelles approches qui soutiendront et favoriseront l'offre de services dans les régions rurales et éloignées et de planifier la prochaine génération de satellites.

2.57 Le spectre est limité et la demande d'utilisation des bandes est élevée. Lorsque le Ministère s'attend à ce que la demande d'utilisation d'une bande en particulier soit supérieure à l'offre, il organise généralement une vente aux enchères. Les gagnants des enchères reçoivent des licences qui leur donnent le droit de transmettre des signaux sur des bandes précises du spectre, dans une zone géographique donnée et pour une durée déterminée (généralement 20 ans).

Les petits fournisseurs et les fournisseurs régionaux de services ont plus d'occasions de fournir l'accès dans les zones situées à l'extérieur des grands centres urbains

Constatations

2.58 Nous avons constaté qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada avait apporté des changements à la taille des zones géographiques définies pour les besoins des enchères du spectre, comme nous l'avons recommandé dans notre audit de 2018. Lorsque des bandes du spectre sont mises aux enchères, le territoire canadien est divisé en zones géographiques appelées « niveaux ». Une mise aux enchères du spectre a eu lieu en 2021, et une autre était prévue pour 2023 (au moment de l'audit, le Ministère avait déjà publié les règles de cette mise aux enchères). Nous avons constaté que, pour ces deux mises aux enchères, des zones géographiques plus petites qu'en 2019 avaient été établies. En effet, lors de la mise aux enchères de 2019, le Canada avait été divisé en 16 zones géographiques; alors que, pour la mise aux enchères de 2021, le territoire avait été divisé en 172 zones géographiques. Ce changement devait accroître la concurrence entre les fournisseurs de services et leur participation aux enchères et à la détention de licences.

Améliorations nécessaires du partage du spectre

Constatations

2.59 Nous avons constaté que, même si Innovation, Sciences et Développement économique Canada avait rendu publiques certaines informations sur les licences de spectre, il n'avait pas publié de carte ni de base de données exhaustive concernant le déploiement et l'utilisation des licences qui sont nécessaires pour fournir des services aux consommateurs. De plus, le Ministère n'avait pas d'information à jour sur les zones exactes où des services avaient été fournis par les titulaires de licence. Les renseignements détaillés que peuvent fournir une carte ou une base de données pourraient faciliter le partage du spectre, soit le processus qui permet à de multiples fournisseurs de services d'utiliser les mêmes bandes de fréquences.

2.60 Nous avons noté qu'en 2021 et en 2022, le Ministère avait consulté les parties prenantes à propos d'accords de licence qui pourraient améliorer le partage du spectre.

- La subordination des licences permet à un titulaire de licence principal d'accorder une sous-licence (licence subordonnée) à un autre fournisseur de services. Le Ministère a mené des consultations sur la façon de simplifier le processus de délivrance des licences subordonnées pour encourager l'utilisation de ce type d'accord de licence.

- L'octroi de licences d'accès est un autre processus proposé. Il vise à offrir aux fournisseurs de service une licence selon le principe du « premier arrivé, premier servi » dans les zones de service rurales ou éloignées où les titulaires de licence principale ou subordonnée n'ont pas déployé de services.
- L'octroi de licences locales selon un processus non concurrentiel est un nouveau type d'octroi proposé qui offrirait à un grand éventail d'utilisateurs, comme les entreprises et les collectivités (plus particulièrement les collectivités autochtones), l'occasion d'obtenir des licences d'utilisation du spectre dans des zones localisées du pays.

2.61 Les responsables nous ont informés qu'ils prévoyaient publier les décisions découlant de ces consultations en 2023. Par conséquent, il était trop tôt pour dire quelle sera l'incidence de ces initiatives sur la connectivité des régions rurales et éloignées.

2.62 Nous sommes d'avis que la publication d'une carte et d'une base de données exhaustive pourrait favoriser le partage du spectre. Les fournisseurs de services pourraient utiliser les renseignements ainsi publiés pour présenter des demandes de licences subordonnées. De plus, le Ministère pourrait utiliser cette information pour déterminer les licences qui devraient faire l'objet d'une licence d'accès.

Recommandation

2.63 Pour favoriser le partage du spectre, Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait :

- recueillir des informations exactes sur les licences utilisées ou non utilisées, le nom des titulaires de licence et la zone de couverture géographique des licences;
- publier une carte et une base de données connexe comportant ces renseignements et les mettre à jour régulièrement.

Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Modernisation du cadre de délivrance des licences et d'établissement des droits pour les satellites

Constatations

2.64 Nous avons constaté qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'était employé à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour moderniser le régime de délivrance des licences et

d'établissement des droits pour les satellites. La modernisation de ce régime est le résultat de consultations auprès des parties prenantes, qui ont souligné la complexité administrative et le coût prohibitif du déploiement de la technologie satellitaire moderne, en particulier pour les satellites à large bande et les satellites en orbite terrestre basse.

2.65 Le Ministère s'attendait à ce que les changements apportés au cadre de délivrance des licences et d'établissement des droits entrent en vigueur au cours de l'année de délivrance de licences 2023-2024 et à ce que ces changements aient une incidence positive pour les fournisseurs de services de connectivité par satellite. Le Ministère s'attendait également à ce que ces changements facilitent le déploiement de services Internet à large bande dans les régions mal ou non desservies. Toutefois, nous n'avons relevé aucun élément probant indiquant qu'une analyse avait été menée concernant l'incidence possible de ces mesures sur le caractère abordable de la connectivité par satellite pour les utilisateurs finaux.

2.66 Pour certaines régions rurales et éloignées, la connectivité par satellite est vraisemblablement la seule solution possible pour donner à ces Canadiennes et Canadiens l'accès à la connectivité. À notre avis, il est important que le régime de droits pour les satellites demeure à jour afin que les fournisseurs de services par satellite puissent continuer à offrir des services aux Canadiennes et aux Canadiens qui vivent dans les régions rurales et éloignées.

Recommandation

2.67 Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, en particulier dans le secteur des satellites, Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait régulièrement surveiller le régime de droits pour la connectivité par satellite afin de s'assurer que le régime mène aux résultats attendus. Le Ministère devrait également apporter des changements, s'il y a lieu, notamment en consultant les parties prenantes sur l'incidence du régime sur la connectivité dans les régions rurales et éloignées partout au Canada.

Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les **Recommandations et réponses** à la fin du présent rapport.

Conclusion

2.68 Nous avons conclu que le fossé numérique était encore présent au Canada pour ce qui est de l'accès à l'Internet haute vitesse et à la connectivité mobile. Il s'agissait d'un écart entre les Canadiennes et Canadiens vivant dans les réserves des Premières Nations ainsi que dans les régions rurales et éloignées et les personnes vivant dans les régions urbaines. Depuis notre audit de 2018, les initiatives de connectivité fédérales ont contribué à une amélioration globale de la couverture de la connectivité au Canada, mais tous les Canadiens et les Canadiennes ne bénéficiaient pas également de cette couverture.

2.69 Nous avons également conclu que ni Innovation, Sciences et Développement économique Canada ni le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes n'étaient en mesure d'indiquer à la population canadienne s'il y avait eu une amélioration du caractère abordable de la connectivité Internet et mobile. Ils ne pouvaient pas non plus brosser un tableau complet de la qualité de la connectivité offerte.

2.70 Le Ministère avait amélioré sa gestion du spectre depuis notre audit de 2018. Néanmoins, des renseignements importants qui permettraient de faciliter le partage du spectre, d'accroître la concurrence et d'élargir les services demeuraient indisponibles.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur la connectivité Internet et mobile dans les régions rurales éloignées a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige que le Bureau conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.*

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de chaque entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni toutes les informations dont elle a connaissance et qui lui ont été demandées ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avaient amélioré le caractère accessible et abordable ainsi que la qualité de l'Internet haute vitesse et de la connectivité mobile pour la population canadienne des régions rurales et éloignées.

Étendue et méthode

Les organisations fédérales auditées étaient Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le premier secteur d'examen visait à déterminer si le Ministère et le CRTC avaient réalisé des activités de surveillance en vue d'obtenir les données nécessaires pour établir s'ils étaient en voie de respecter certains des engagements et objectifs de connectivité compris dans La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité. Nous avons également examiné les responsabilités liées à la présentation de rapports sur ces engagements. Ce secteur d'examen visait à déterminer si la connectivité s'était améliorée depuis la mise en œuvre de la stratégie en 2019. Nous avons calculé les taux de couverture pour la connectivité Internet et mobile présentés dans cet audit en utilisant des jeux de données fournis par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces jeux de données incorporent les données du recensement de 2016 sur le nombre de ménages. Ces données ont été utilisées pour chaque année de 2018 à 2021, telles qu'elles sont présentées dans le présent rapport d'audit. Nous avons également examiné les méthodes utilisées par le Ministère pour produire les taux de couverture, mais nous n'avons pas audité les données saisies elles-mêmes. Ce secteur d'examen visait en outre à déterminer si les données utilisées dans le cadre de ces activités étaient complètes, exactes, opportunes et désagrégées.

Le deuxième secteur d'examen de cet audit visait à examiner le rôle de direction d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans la mise en œuvre de la stratégie pour la connectivité. Nous avons notamment examiné les responsabilités du Ministère en matière de coordination des initiatives fédérales liées à la connectivité afin de vérifier si les objectifs de la stratégie – c'est-à-dire la connexion des Canadiennes et des Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées à l'Internet haute vitesse à un prix abordable et l'amélioration de l'accès au réseau mobile cellulaire dans ces régions – avaient été atteints. Ce secteur d'examen visait également à examiner la population de demandes pour le Fonds pour la large bande universelle d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Dans les deux cas, nous avons calculé la durée moyenne qui s'est écoulée entre les dates de clôture des appels de propositions et les dates où les décisions d'octroyer des fonds ont été prises afin d'évaluer l'efficacité des processus d'examen et d'approbation.

Le troisième secteur d'examen de l'audit visait à examiner le rôle d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans la répartition et la réglementation du spectre, y compris les activités du Ministère liées à la gestion de la mise aux enchères du spectre et des marchés secondaires.

Dans le cadre de ces secteurs d'examen, l'équipe d'audit a examiné si l'analyse comparative entre les sexes plus et l'objectif de développement durable 9 – Industrie, innovation et infrastructures – avaient été intégrés dans l'objet considéré.

La méthode d'audit comprenait des entretiens avec les responsables des organisations auditées et les parties prenantes. L'équipe d'audit a également analysé des processus, des documents, des données et d'autres sources d'information.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes sont en voie de respecter les engagements du gouvernement en matière de connectivité et peuvent démontrer les améliorations réalisées grâce à des données fiables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation, Sciences et Développement économique Canada, <i>La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité</i> • Rapports du vérificateur général du Canada de l'automne 2018, Rapport 1, « La connectivité des régions rurales et éloignées » • <i>Loi sur les télécommunications</i> • Nations Unies, Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Déclaration et Programme d'action de Beijing • Nations Unies, <i>Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030</i> • Statistique Canada, Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable • Emploi et Développement social Canada, Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030
<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada, dans le cadre de son rôle de direction à l'égard de la stratégie pour la connectivité, cible les initiatives fédérales à large bande et de connectivité mobile pour répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens vivant dans les régions rurales et éloignées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation, Sciences et Développement économique Canada, <i>La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité</i> • Rapports du vérificateur général du Canada de l'automne 2018, Rapport 1, « La connectivité des régions rurales et éloignées » • <i>Loi sur les télécommunications</i> • <i>Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes</i> • Nations Unies, Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Déclaration et Programme d'action de Beijing • Conseil du Trésor, Politique sur les paiements de transfert • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Guide à l'intention des rédacteurs de présentations au Conseil du Trésor

Critères	Sources
<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada répartit et réglemente le spectre de manière à accroître la connectivité dans les régions rurales et éloignées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation, Sciences et Développement économique Canada, <i>La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité</i> • Rapports du vérificateur général du Canada de l'automne 2018, Rapport 1, « La connectivité des régions rurales et éloignées » • <i>Loi sur les télécommunications</i> • Nations Unies, Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Déclaration et Programme d'action de Beijing • Industrie Canada, Cadre de la politique canadienne du spectre

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 6 janvier 2023. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 13 janvier 2023, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada dirigée par Sami Hannoush, directeur principal. Le directeur principal est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; il doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du Bureau.

Recommandations et réponses

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l'emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
<p>2.20 Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer le financement nécessaire pour faire en sorte que 100 % de la population canadienne ait un accès abordable et de qualité à l'Internet haute vitesse d'ici 2030 et, au besoin, obtenir des ressources pour atteindre cette cible; • établir une cible quantitative assortie d'échéanciers pour la connectivité mobile; • vérifier si les investissements fédéraux ont permis d'accroître les taux d'adoption réels des services Internet et de téléphonie mobile cellulaire; • évaluer si la vitesse Internet cible de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement sera tout de même une norme minimale suffisante pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de répondre à leurs besoins personnels et professionnels d'ici les dates cibles de 2026 et de 2030 établies dans la stratégie pour la connectivité, et mettre à jour la stratégie, au besoin. 	<p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada –</p> <p>Recommandation acceptée. Au titre de la stratégie canadienne pour la connectivité, le gouvernement s'engage à connecter tous les Canadiens d'ici 2030 et à améliorer la couverture du réseau cellulaire mobile.</p> <p>Des investissements de plus de 10 milliards de dollars sont réalisés par l'intermédiaire d'initiatives fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que du secteur privé. Le Canada est en bonne voie d'atteindre un taux de couverture supérieur à 98 % d'ici 2026. En ce qui concerne le dernier 1 %, nous ne connaissons pas avec certitude le degré précis d'avancement étant donné que l'on finalise certains détails des projets en cours, et compte tenu de l'incertitude entourant certains investissements privés. Le Ministère mettra régulièrement à jour ses données et effectuera un autre examen de la couverture et de l'expansion prévue au cours de 2023 à mesure que les détails du projet seront finalisés. Parallèlement, en 2023, le Ministère effectuera un examen de l'état de la couverture mobile et des investissements prévus. Il sollicitera par la suite des ressources supplémentaires, au besoin.</p> <p>Lorsque les projets auront été menés à bien, le Ministère étudiera l'incidence des investissements fédéraux sur les taux d'adoption. Le Ministère élaborera un plan de projet d'ici 2024 afin de faire avancer ces travaux.</p> <p>Le Ministère convient qu'il est prudent d'évaluer les vitesses de 50 mégabits par seconde (Mbit/s) pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement au fil du temps. Le Fonds pour la large bande universelle soutiendra le passage progressif à des vitesses plus rapides (80 % des projets financés permettent d'atteindre une vitesse de 1 gigabit par seconde). Le Ministère évaluera la pertinence d'une vitesse minimale de 50/10 Mbit/s avant les dates cibles de 2026 et de 2030.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.25 Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir des méthodes uniformes que les fournisseurs de services de télécommunication devront utiliser pour présenter l'information sur la connectivité mobile; • vérifier les données sur la connectivité mobile fournies par les fournisseurs de services de télécommunication. 	<p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée. La fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des données sur la connectivité mobile sont essentielles pour que les Canadiens puissent prendre des décisions éclairées et pour que le gouvernement évalue la disponibilité des services sans fil et l'état du secteur.</p> <p>Les deux organisations reconnaissent l'importance de la collecte de données exactes sur la couverture mobile et prennent actuellement des mesures afin d'améliorer la qualité des données recueillies.</p> <p>Le 26 mai 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles instructions proposées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les instructions portent sur diverses questions, notamment la concurrence, l'abordabilité et les droits des consommateurs. En ce qui concerne cette recommandation, il est particulièrement pertinent de mentionner que, conformément à ces instructions, le CRTC doit recueillir davantage de renseignements au sujet des services mobiles, en rendre compte publiquement et les rendre accessibles aux consommateurs. Le gouvernement demande notamment au CRTC d'élaborer et de mettre en œuvre une approche normalisée et robuste pour rendre compte de la couverture mobile sans fil.</p> <p>Les instructions sont entrées en vigueur en 2023. Le CRTC déterminera la meilleure façon de mettre cette exigence en application. Parallèlement, en 2023, des ingénieurs d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada viendront peaufiner les outils sans fils fixes du Ministère – lesquels ont été développés pour fournir une évaluation plus précise de la couverture des services sans fil fixes – en vue d'intégrer les considérations liées à la téléphonie mobile.</p> <p>Réponse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Recommandation acceptée. Le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication ordonne au CRTC d'élaborer et de mettre en œuvre une approche normalisée et robuste pour faire état de la couverture mobile sans fil. Le CRTC évaluera la meilleure façon d'assurer l'uniformité des rapports et la validation des données au cours de la prochaine année.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.30 Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait veiller à apporter des mises à jour régulières et opportunes à la Carte nationale des services Internet à large bande afin de permettre aux demandeurs dans le cadre d’initiatives de connectivité fédérales de mieux planifier les projets de connectivité.</p>	<p>Réponse d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée. Des données précises en matière de cartographie publique fournissent d’importants renseignements pour les demandeurs au projet, les consommateurs et le grand public.</p> <p>Le Sondage annuel sur les installations du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est le moyen principal pour les fournisseurs de services Internet de communiquer des renseignements sur la couverture. Les renseignements issus du sondage et les mises à jour des partenaires de financement sont continuellement évalués à mesure que sont prises les décisions relatives au programme. Innovation, Sciences et Développement économique Canada travaille en collaboration afin de veiller à ce que ses partenaires disposent de ces renseignements pour mieux planifier leurs projets.</p> <p>L’exactitude de la Carte nationale des services Internet à large bande est d’une importance capitale. La carte a été publiée et a été soigneusement examinée pendant plusieurs années. Si un autre appel de propositions est lancé, un service d’information-orientation sera de nouveau offert aux demandeurs, y compris un soutien pour les données de cartographie et la façon dont les irrégularités peuvent être abordées. Il y a également un processus de vérification existant dans le cadre duquel des données probantes peuvent être présentées afin de corriger les erreurs perçues ou les lacunes en matière de données dans la carte pour veiller à ce que le gouvernement n’effectue pas des investissements en double ou en trop. Ce processus sera mis à profit, et le Ministère accroîtra la visibilité de son existence en 2023-2024 auprès des intervenants et des utilisateurs afin d’assurer une plus grande sensibilisation et une meilleure visibilité sur le site Web de la Carte nationale des services Internet à large bande.</p> <p>En 2023, le Ministère prévoit d’effectuer des mises à jour publiques à la Carte nationale des services Internet à large bande plus régulièrement, soit tous les six mois.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.31 Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devrait régulièrement recueillir des données sur d'autres aspects de la qualité de la connectivité, en plus de la vitesse, auprès des fournisseurs de services de télécommunication, et vérifier ces données.</p> <p>2.36 Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devraient recenser, recueillir et analyser des données, dont les données sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif en matière d'accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité afin d'appuyer l'amélioration de la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones.</p>	<p>Réponse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Recommandation acceptée. Le CRTC note que cette recommandation reflète une intention similaire à celle énoncée dans le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication. Le CRTC améliorera ses activités de mesure, notamment en effectuant des essais sur le matériel pour mesurer la qualité de la connectivité (vitesse, perte de paquets, gigue et latence) par l'intermédiaire d'un entrepreneur indépendant en 2023, et en élargissant les données dont dispose le CRTC sur la qualité de la connectivité par la collecte directe de données ou par des sources de mesure indépendantes.</p> <p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée. Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît que d'autres mesures doivent être prises. Dans le cadre de l'instruction proposée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et annoncée le 26 mai 2022, le gouvernement a énoncé des objectifs stratégiques clairs en vue d'améliorer la concurrence et l'abordabilité sur plusieurs fronts. L'instruction entrera en vigueur en 2023 et le CRTC l'intégrera ensuite à ses mesures réglementaires. Grâce au Fonds pour la large bande universelle, les prix seront beaucoup plus abordables. Dans le cadre de l'évaluation comparative, les prix offerts constituent un critère important et les perspectives économiques globales des projets font réduire les prix.</p> <p>À compter de 2023, le Ministère prévoit élargir la portée de son entente pour y augmenter la participation de Statistique Canada, afin d'améliorer la fréquence et l'étendue des données analysées pour les services Internet et de téléphonie mobile. Au cours de l'année 2023, le Ministère examinera également les différentes mesures du revenu aux fins d'analyse et établira par la suite un plan de surveillance et d'analyse de ces données en marge des investissements effectués dans le domaine de la connectivité.</p> <p>Dans la foulée de ces travaux qui seront effectués en 2023, le Ministère collaborera avec le CRTC, tout en respectant son statut de tribunal indépendant.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.52 Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait améliorer ses processus d'examen et d'approbation des demandes de financement pour respecter les délais établis pour le Fonds pour la large bande universelle en vue d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité.</p>	<p>Réponse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Recommandation acceptée. Le Fonds pour la large bande du CRTC appuie des projets qui améliorent les services Internet et mobiles dans les régions rurales et éloignées, à des taux comparables à ceux des services offerts dans les centres urbains. Le décret donnant au CRTC des instructions sur une approche renouvelée de la politique de télécommunication souligne également l'importance d'un accès abordable à des services de télécommunication de haute qualité dans toutes les régions du Canada, y compris les régions rurales. À compter de 2023, le CRTC s'efforcera d'augmenter les données qu'il recueille et partage avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, afin que les deux parties puissent mesurer le succès par rapport aux objectifs de plusieurs initiatives, y compris le Fonds pour la large bande du CRTC, et aux objectifs d'abordabilité de la stratégie canadienne pour la connectivité.</p> <p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée. Il est important de veiller à ce que les propositions soient examinées et approuvées rapidement et avec rigueur. Le Fonds pour la large bande universelle permet aux promoteurs de dépenser une partie des fonds sous approbation conditionnelle afin de veiller à ce que la réalisation du projet se fasse dans les délais impartis. À l'automne 2022, le pourcentage de dépenses que les promoteurs pouvaient effectuer sous approbation conditionnelle a été augmenté jusqu'à concurrence de 30 % des fonds. Les bénéficiaires du volet de réponse rapide ont toujours la possibilité de dépenser la totalité du financement approuvé sous condition.</p> <p>Le Ministère reconnaît qu'il est possible de simplifier davantage certains processus. Les travaux relatifs à l'efficacité du processus interne sont continus, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de notre système de suivi électronique pour gérer les étapes du processus pendant l'exécution du programme. Le Ministère itérera et améliorera le système de suivi en 2023-2024. Les leçons apprises seront mises en application pour le déploiement actuel, ainsi que pour les initiatives et les appels de propositions ultérieurs.</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.53 Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) devrait accroître la rapidité de ses processus d'examen et d'approbation des demandes de financement présentées au titre du Fonds pour la large bande afin d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité. Le CRTC devrait aussi informer les demandeurs en temps opportun lorsque leurs propositions de projet sont mises en suspens, jugées irrecevables ou non retenues.</p> <p>2.63 Pour favoriser le partage du spectre, Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recueillir des informations exactes sur les licences utilisées ou non utilisées, le nom des titulaires de licence et la zone de couverture géographique des licences; • publier une carte et une base de données connexe comportant ces renseignements et les mettre à jour régulièrement. 	<p>En 2024-2025, le Fonds pour la large bande universelle sera soumis à une évaluation des programmes ministériels. Celle-ci portera entre autres sur l'efficacité et l'efficience des processus du programme, ainsi que sur l'administration du programme. Cette évaluation rigoureuse et les leçons apprises des programmes de services Internet à large bande antérieurs et actuels permettront au Ministère d'apporter les améliorations nécessaires afin d'accélérer l'examen et l'approbation des propositions de programmes de services Internet à large bande.</p> <p>Réponse du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Recommandation acceptée. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes entreprendra sous peu un examen de la politique plus large qui sollicitera les commentaires du public sur une vaste gamme de sujets, y compris les améliorations potentielles au processus de demande et les considérations relatives à la notification aux demandeurs. L'examen de la politique devrait être lancé d'ici mars 2023 et se terminera probablement par la publication d'une politique réglementaire révisée en 2024.</p> <p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée. Bien que la majorité des renseignements recueillis soient corrects, Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît l'importance de recueillir des renseignements précis et de les mettre à la disposition des intervenants pour faciliter le partage du spectre et appuyer la création, l'expansion et l'amélioration des services sans fil à large bande.</p> <p>Ayant reconnu qu'il existe certaines lacunes dans notre processus de collecte de données, le Ministère a consulté sur des nouvelles exigences en matière de collecte de données dans la Consultation sur les modifications proposées aux exigences s'appliquant aux titulaires de licences de spectre en matière de présentation de renseignements techniques sur les emplacements. Le Ministère publiera une décision en 2023 qui donnera un aperçu des nouvelles exigences de collecte de données, y compris des améliorations aux conditions de licences liés à la fourniture de données précises sur le déploiement des sites. Dans</p>

Recommandation	Réponse
<p>2.67 Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, en particulier dans le secteur des satellites, Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait régulièrement surveiller le régime de droits pour la connectivité par satellite afin de s'assurer que le régime mène aux résultats attendus. Le Ministère devrait également apporter des changements, s'il y a lieu, notamment en consultant les parties prenantes sur l'incidence du régime sur la connectivité dans les régions rurales et éloignées partout au Canada.</p>	<p>le cadre de ce nouveau processus de collecte de données, le Ministère planifie aussi de lancer une nouvelle base de données à la fin de 2023.</p> <p>Une fois que la nouvelle base de données sera lancée et que les conditions de licences améliorées connexes seront en vigueur, les nouvelles données sur le déploiement des sites permettront au Ministère d'élargir la gamme de renseignements sur le spectre disponible en ligne, y compris l'utilisation de cartes géographiques, et de garder l'information à jour, afin de faciliter le partage du spectre et de fournir une transparence auprès des intervenants.</p> <p>Réponse d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Recommandation acceptée. Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît l'importance de continuellement évaluer l'efficacité de ses régimes de réglementation et a régulièrement examiné et mis à jour le régime des services par satellite pour s'assurer qu'il réponde aux transformations fondamentales dans l'industrie des satellites. Plus récemment, en 2022, la Décision sur les mises à jour du cadre de délivrance de licences et des droits s'appliquant aux stations terriennes et aux stations spatiales au Canada a simplifié l'approche en matière de délivrance de licences et la structure des droits, tout en réduisant les droits dans l'ensemble afin de soutenir l'évolution de l'industrie des satellites et de faciliter le déploiement de solutions satellitaires novatrices, y compris celles pour la connectivité à large bande. Ces nouveaux droits de satellites entreront en vigueur le 1^{er} avril 2023, et les droits de stations terriennes le 1^{er} octobre 2023.</p> <p>Le Ministère prévoit d'examiner l'efficacité de ce régime d'ici 2027, à mesure que les intervenants acquièrent de l'expérience avec le nouveau cadre et que la technologie des satellites continue de se développer. Le Ministère examinera et consultera les intervenants sur cette base, et apportera des ajustements si nécessaire, pour faciliter le déploiement de services par satellite modernes pour les Canadiens, y compris dans les régions rurales et éloignées partout au Canada.</p>

